

Concept de formation postgraduée

FMH en Hématologie

Service d'Hématologie
Institut Central (ICHV)

Hôpital du Valais (HVS)

Avril 2015

1. Présentation de l'établissement de formation post-graduée

L'Hôpital du Valais (HVS) est organisé en deux centres hospitaliers et un Institut Central (ICHV):

- **Le Centre Hospitalier du Valais Romand (CHVR)** qui regroupe les hôpitaux de Martigny, Sion et Sierre, le Centre Valaisan de Pneumologie à Montana, les cliniques de Saint-Amé (Saint-Maurice) et de Sainte-Claire (Sierre) et le Département de psychiatrie et psychothérapie du CHVR, basé à l'hôpital de Malévoz, à Monthey
- **Le Centre Hospitalier du Haut-Valais (SZO)** qui regroupe les hôpitaux de Brigue et Viège
- **L'ICHV** qui offre des prestations transversales à tous les secteurs et sites de l'Hôpital du Valais, notamment en médecine de laboratoire, en pharmacie, en consultations médicales, en épidémiologie et en informatique.

Le Service d'Hématologie est un Service de l'ICHV. Il assume :

- Les consultations spécialisées en Hématologie dans les deux Centres hospitaliers de l'HVS, ainsi qu'à l'Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais (HRC)
- Les consultations ambulatoires spécialisées en Hématologie sur le site de Sion et à l'HRC
- La responsabilité FAMH des analyses d'Hématologie dans les laboratoires de l'HVS (Brigue, Viège, Sierre, Sion et Martigny) et de l'HRC (Monthey et Aigle)

Par ailleurs, le Service d'Hématologie collabore étroitement avec le Service Régional Valaisan de Transfusion Sanguine Croix-Rouge Suisse (SRTS CRS Valais) et avec le Service d'Oncologie de Sion. Il collabore aussi avec le Service d'Hématologie – Oncologie de l'HRC.

1.1. Dénomination et adresse du Service

Hôpital du Valais (HVS) - Institut Central (ICHV)
Service d'Hématologie
Avenue du Grand-Champsec 86
1951 Sion

1.2. Catégorie de l'EFPP

Catégorie B : Hématologie clinique (2 ans)
Catégorie D2 : Laboratoire d'Hématologie (1 an)

1.3. Date de reconnaissance FMH de l'EFPP

2014

1.4. Responsable de l'EFPP

Dr Pierre-Yves Lovey, Médecin-Chef de Service, spécialiste FMH en Hématologie et Médecine interne, FAMH en analytique hématologique et diagnostic ADN/ARN

1.5. Cadres de l'EFPP

Dr Reinhard Zenhäusern, Médecin-Chef, spécialiste FMH en Hématologie - Oncologie et Médecine interne, FAMH en analytique hématologique. Directeur médical du SZO

Dr Michaël Bernimoulin, Médecin-Adjoint, spécialiste FMH en Hématologie et Médecine interne. FAMH en analytique hématologique

Dr Valérie Frossard, Médecin-Adjoint, spécialiste FMH en Hématologie et Médecine interne. FAMH en analytique hématologique

Dr Catherine Mengis Bay, Médecin-Adjoint, spécialiste FMH en Hématologie - Oncologie et Médecine interne

1.6. Nombre de postes de l'EFP

1 poste partagé entre le Service d'Hématologie (70%) et le SRTS CRS Valais (30%)

1.7. Profil du médecin en formation

Médecin ayant accompli 2 ans ou plus de formation post-graduée en Médecine interne

2. Fonctions et organisation de l'EFP

2.1. Activités d'hématologie clinique

Le Service assume :

- **Les consiliiums dans les Services des établissements de soins** : les médecins hématologues fonctionnent comme consultants auprès des différents Services de l'HVS et de l'HRC.
- **La prise en charge des patients hospitalisés avec pathologies hématologiques** : les patients avec pathologie principale hématologique sont hospitalisés dans les Services de Médecine de l'HVS et de l'HRC. A l'Hôpital de Sion, les traitements oncologiques hospitaliers sont réalisés dans le Service de Médecine, sous la responsabilité des cadres du Service d'Oncologie et du Service d'Hématologie.
- **Les consultations ambulatoires** : le Service d'Hématologie assume les consultations ambulatoires à l'Hôpital de Sion à l'Hôpital de Monthey.

2.2. Activités de laboratoire d'Hématologie

- Les analyses d'hématologie, d'hémostase et d'immuno-hématologie de routine sont réalisées dans les laboratoires de l'HVS et de l'HRC (Monthey et Aigle).
- Le laboratoire de Sion réalise en plus les analyses spécialisées de morphologie de moelle osseuse, d'immunophénotypisation, d'immuno-hématologie et d'hémostase. Les résultats des analyses spécialisées sont accompagnés d'une interprétation clinique.
- Le laboratoire de Sion est le laboratoire de référence pour les analyses immuno-hématologiques et la distribution de produits sanguins labiles nominatifs.
- Les analyses de biologie moléculaire (hémochromatose, thrombophilie, diagnostic des néoplasies myéloprolifératives) sont réalisées par le laboratoire de génétique médicale. Leurs interprétations sont réalisées en commun, par les Services de génétique médicale et d'Hématologie.

2.3. Activités liées à la médecine transfusionnelle

Le SRTS CRS Valais assume l'ensemble des étapes allant du donneur jusqu'à la validation d'un produit sanguin labile (concentré érythrocytaire, plasma frais congelé, thrombaphérèse) prêt à la transfusion. Les analyses biologiques sont soit effectuées au sein du SRTS, soit sous-traitées auprès du laboratoire du STS de Berne. Le SRTS CRS Valais réalise aussi des prélèvements pour les programmes de pré-donation et les saignées thérapeutiques.

Le SRTS CRS Valais est reconnu en catégorie D1 pour la formation postgraduée en hématologie.

2.4. Gestion de la sécurité des patients et déclaration des incidents

Chaque collaborateur doit déclarer tout évènement, action, comportement ou dysfonctionnement qui a provoqué ou aurait pu provoquer des atteintes à la santé du patient, ainsi que tout incident lié ayant empêché une bonne administration des soins ou le fonctionnement adéquat d'un service.

L'HVS dispose d'un système de déclaration des incidents comprenant les domaines médical et soignant. Il s'est doté du logiciel «Intraqual Dynamic» qui permet de déclarer tout incident et d'en suivre l'analyse et les mesures correctives proposées puis réalisées.

3. Infrastructure de l'EFP

3.1. Bibliothèque, moyens auxiliaires pour la formation

- Accès intranet aux périodiques de l'HVS
- Accès intranet et papier aux périodiques spécialisés (Blood, Journal of Clinical Oncology, Hematologica, Thrombosis and Haemostasis)
- Textbooks d'Hématologie, d'Immunohématologie et d'Hémostase
- WHO classification of tumours of haematopoietic and lymphoid tissues
- Accès aux Educational book annuels de l'ASH et de l'EHA
- Accès au site SSH e-Training Center : <http://ssh.bio-med.ch>
- Collections de frottis sanguins et médullaires
- Accès au système qualité et à toutes les procédures du laboratoire d'Hématologie et du SRTS CRS Valais

3.2. Banques de données

- L'HVS dispose d'un dossier informatisé Phoenix du patient.
- Le médecin en formation a accès au logiciel WINDMLAB du laboratoire qui a aussi une interface avec le dossier informatisé du patient.
- Le médecin en formation a accès au logiciel e-Progesa du SRTS CRS Valais, partagé par les SRTS CRS Valais, Vaud et Berne.

3.3. Accès Internet

Accès Internet libre, via l'Internet de l'HVS, à de multiples banques de données médicales

3.4. Infrastructures

Bureau de 18 m² partagé avec le médecin en formation du Service de Maladies Infectieuses et Epidémiologie. Table de travail avec PC individuel avec accès internet et intranet.

4. Prise en charge du médecin en formation

4.1. Engagement

- Tout engagement est réalisé après un entretien avec le Médecin-Chef du Service et le Médecin-Directeur du SRTS CRS Valais. Le plan de carrière est présenté et discuté. Les objectifs et le plan de formation sont fixés en fonction de la durée de l'engagement et de l'orientation ou non vers une spécialisation FMH en hématologie.
- L'engagement est subordonné à l'établissement d'un contrat individuel de travail entre le médecin en formation et la Direction de l'ICHV.

- La « Convention fixant les conditions de travail et de formation des médecins-assistants et chefs de clinique de l'Hôpital du Valais (RSV-GNW) » est appliquée.
- Le cahier des charges du médecin-assistant ou du chef de clinique fait partie intégrante du contrat.

4.2. Prise en charge et organisation du travail et de la formation

- Les procédures d'assurance qualité de l'ICHV « Formation d'un nouveau collaborateur » et la « Check-list pour l'accueil de l'assistant » règlent la prise en charge du médecin en formation.
- L'organisation du travail est décrite dans l'annexe 1 « Organisation de l'activité du Médecin-assistant ».

4.3. Horaires, gardes et piquets, vacances

- Horaires : Selon les normes en vigueur à l'HVS, soit 50 heures par semaine
- Gardes et piquets : Le service de piquets est assuré par les médecins cadres du Service
- Vacances : 5 semaines par an

4.4. Formation théorique

4.4.1. Congrès

Pour une activité à plein temps, le médecin en formation a droit à une absence de 5 jours ou 10 demi-journées par année pour participer à des cours extérieurs de formation ou à des congrès, approuvés par le médecin-chef du Service.

L'ICHV finance la formation du médecin en formation jusqu'à concurrence d'un montant annuel de CHF 1'500.-.

4.4.2. Participation aux colloques

- Rapport journalier du Service de Médecine Interne
- Colloque journalier de Radiologie (revue des examens radiologiques du Service de Médecine Interne)
- Colloque hebdomadaire destiné aux médecins-assistants du Service de Médecine Interne
- Colloque hebdomadaire du Service de Médecine Interne
- « Journal Club » hebdomadaire du Service d'Hématologie
- Colloque d'examen des moelles osseuses avec la Division d'Histocytologie de l'ICHV (environ 6-8x/année)

5. Formation

Le Service d'Hématologie offre une possibilité de formation dans tous les domaines de l'Hématologie (hématologie générale, hémato-oncologie, immuno-hématologie et médecine transfusionnelle, hémostase), à l'exception de la phase technique de la transplantation autologue de cellules souches périphériques, qui est réalisée au CHUV, et de la phase technique de la greffe allogénique de cellules souches hématopoïétiques et du suivi post-allo-transplantation, qui sont pratiqués dans le Service d'Hématologie des HUG.

5.1. Hématologie clinique

Le médecin en formation participe aux consiliums demandés par les Services de l'Hôpital de Sion, aux visites journalières des patients avec affections hématologiques hospitalisés et aux consultations ambulatoires de l'Hôpital de Sion.

L'ensemble des points du catalogue FMH Hématologie peut être acquis à l'exception de :

- Expérience de la transplantation autologue/allogénique de cellules souches hématopoïétiques, tel qu'indiqué ci-dessus
- Maîtrise de la technique des ponctions d'épanchements et des ponctions de ganglions lymphatiques.

5.2. Analytique médicale en Hématologie et en Hémostase

Un programme de formation spécifique en analytique médicale (cf. annexe 2) est défini avec la laborantine-chef du laboratoire d'Hématologie. Un temps de 4 heures par semaine y est consacré durant les trois premiers mois. Les laborantin(e)s responsables de poste assurent l'enseignement. Cela permet d'acquérir une formation de laboratoire pour les analyses d'Hématologie :

- **Examen de la formule sanguine** : appareils de comptage cellulaire, frottis sanguins : technique et coloration, comptage cellulaire manuel, répartition des globules blancs, examen morphologique
- **Examen de la moelle osseuse** : indications, technique de prélèvement, indication et conditionnement des prélèvements pour examens (cytologie, histopathologie, cytogénétique, biologie moléculaire, immunophénotypisation), constitution de frottis, colorations cytochimiques et répartition
- **Examen des liquides (LCR, épanchements)**
- **Examen de cytofluorométrie** : principe et technique, interprétation
- **Examens d'hémostase** : TP, aPTT, fibrinogène, temps de thrombine, temps de reptilase, D-Dimères, épreuve de mixing, dosages fonctionnels de facteurs de la coagulation, analyse de la fonction plaquettaire par PFA-100
- **Assurance qualité au laboratoire** : connaissance du système et participation à sa gestion.

Le médecin en formation participe aux validations des demandes d'analyses spécialisées, ainsi qu'à la lecture des examens de cytologie sanguine et médullaire, d'hémostase et de cytométrie sous la supervision des médecins cadres.

L'ensemble des points du catalogue FMH Hématologie peut ainsi être acquis à l'exception de :

- Examens des hémoglobinopathies et des enzymopathies hématologiques
- Connaissance de la culture in vitro des progéniteurs hématopoïétiques.

5.3. Médecine transfusionnelle et immuno-hématologie

Généralités

- Connaissance des lois et réglementations régissant la transfusion sanguine
- Connaissance de la structure nationale suisse de la transfusion
- Connaissance du système qualité du SRTS

Don de sang homologue

- Connaissance des critères d'aptitude au don de sang
- Connaissance des modalités de prélèvement (sang total, thrombaphérèse, plasmaphérèse)

- Connaissance des modalités de fabrication des produits sanguins, leurs spécifications, leurs délais de péremption et des contrôles réalisés
- Connaissance des tests permettant la validation biologique des produits sanguins
- Connaissance des règles de stockage des produits

Prédonation - aphèreses thérapeutiques

- Connaissance des indications et des critères aptitudes au programme de prédonation
- Connaissance des indications et des principes des aphèreses thérapeutiques

Don de cellules souches hématopoïétiques

- Connaissance des critères d'aptitude au don de cellules souches hématopoïétiques et de ses modalités

Immuno-hématologie et transfusion

- Formation de base en immuno-hématologie et formation pratique dans les analyses suivantes : groupes sanguins, tests de compatibilité, recherche et identification d'anticorps, test de Coombs direct et phénotypage d'antigènes
- Connaissance des indications aux produits sanguins labiles spécifiques (irradiation, produits CMV négatifs, produits lavés)
- Connaissance des indications transfusionnelles, des règles transfusionnelles et des effets secondaires de la transfusion, ainsi que leur prise en charge
- Connaissance des principes de l'hémovigilance et des investigations d'un incident transfusionnel

L'ensemble des points du catalogue FMH Hématologie peut être ainsi acquis à l'exception de :

- Connaissance de la technique des examens d'histocompatibilité.

5.4. Formation postgraduée générale

L'ensemble des points du catalogue FMH Hématologie peut être acquis.

6. Evaluation de la formation postgraduée

Une **évaluation en milieu de travail** est réalisée trimestriellement pour évaluer le niveau de la formation postgraduée. Elle est réalisée sur la base des instruments reconnus Mini-CEX et DOPS et les observations sont transcrites sur des grilles d'évaluation standardisées, validées par l'Institut suisse pour la formation médicale post-graduée et continue (ISFM).

Le médecin en formation a le devoir de tenir régulièrement, pendant toute la durée de celle-ci, **un logbook** (livre de bord) qui permet de noter les progrès d'acquisition des objectifs de formation prescrits, respectivement les connaissances à améliorer dans d'autres secteurs. Le logbook est contrôlé et visé par le médecin formateur à l'occasion des évaluations.

Le logbook est une banque de données en ligne, accessible après enregistrement auprès de la FMH, qui permet de documenter la formation postgraduée étape par étape, notamment:

- Les prestations fournies au cours de la formation et les progrès réalisés (interventions, opérations, traitements, compétences, aptitudes)
- Les certificats remplis avec le formateur (certificats ISFM/FMH)
- Les autres informations importantes pour la formation postgraduée (cours, travaux scientifiques, examens, expertises).

ANNEXE 1

Organisation de l'activité du Médecin-Assistant du Service d'Hématologie

1. CONSULTATIONS D'HEMATOLOGIE

1.1. Patients hospitalisés

1.1.1. Sion

- Le Médecin-Assistant voit les patients pour lesquels un avis hématologique est demandé. Le cas est discuté et vu avec le médecin cadre assurant la supervision, selon le plan de la semaine (médecin cadre concerné).
- Le Médecin-Assistant, avec le médecin cadre concerné, assume le suivi des patients hospitalisés avec affections hématologiques et notamment lors d'hospitalisation pour traitement.
- Le Médecin-Assistant tient à jour la liste des patients à voir avec le médecin cadre concerné, lors de la visite journalière. Il assure la transmission des informations au médecin cadre pour chaque patient. Il est le lien entre les patients et les différents médecins cadres d'Hématologie qui assurent la supervision, selon le plan de la semaine.
- Chaque avis hématologique fait l'objet d'une suite dans le dossier médical du patient, afin que nos propositions soient claires pour les médecins en charge du patient.
- Pour les situations demandant un certain délai lié à des examens complémentaires, nécessaires pour élucider la situation, ainsi que pour les patients avec un problème hématologique spécifique, qu'il est utile de transmettre au médecin traitant, un rapport d'hématologie doit être dicté et adressé, au moins, au médecin en charge du patient à l'hôpital, avec copie au médecin traitant.
- Le Médecin-Assistant s'assure, avant la sortie du patient hospitalisé, de l'organisation de la prise en charge du patient ambulatoirement, selon les directives du médecin cadre concerné.
- Le Médecin-Assistant collecte tous les documents des examens effectués lors de l'hospitalisation, pour les patients pour lesquels un suivi spécialisé en Hématologie est prévu et les remet, à la sortie du patient, au spécialiste concerné.
- Le Médecin-Assistant consigne chaque consultation dans son carnet de consultations.
- Les médecins cadres consignent, dans leur carnet de consultations, uniquement les consultations qu'ils font en l'absence du Médecin-Assistant.

1.1.2. Autres sites

- Les consultations et suivis d'Hématologie sont assurés par un médecin cadre, défini pour chaque site.
- Les principes concernant la documentation de ces consultations ou suivis sont les mêmes que pour Sion.

1.2. Patients ambulatoires, consultations à l'étage A de l'Hôpital de Sion

1.2.1. Organisation

- Les consultations ambulatoires sont effectuées par le Médecin-Assistant ou, en cas d'absence, par son suppléant, en priorité les matinées et le lundi après-midi. Si cela n'est pas suffisant, il est possible de mettre des rendez-vous les autres demi-journées de la semaine en tenant compte des autres tâches dévolues au Médecin-Assistant.
- Les demandes de rendez-vous pour les nouveaux cas sont adressées aux Médecins-Chefs exclusivement, qui décident de l'orientation de la demande.
- Les rendez-vous sont inscrits sur le calendrier électronique dans l'agenda au nom « ICHV-Hématologie » et dans celui nommé Oncologie ambulatoire Sion par les infirmiers du Centre d'Oncologie lorsque le patient a besoin d'un fauteuil ou d'un lit pour un traitement ou une ponction. Les rendez-vous sont inscrits selon les modalités suivantes :
 - Plage fond bleu à l'écran
 - Heure du rendez-vous, HEM, nom de famille, prénom, date de naissance
 - Exemple : 08h30, HEM, Terrapon Serge, 01.01.1991
 - Les rendez-vous sont inscrits dans l'ordre chronologique (à contrôler)
 - Les rendez-vous pour les patients nécessitant une place de traitement (ponction, chimiothérapie, transfusion, etc.) sont pris de concert avec les Infirmiers du Centre d'Oncologie.
 - En principe, les rendez-vous sont donnés de 30 minutes en 30 minutes.
 - Les analyses prévues sont notifiées à l'avance (au moins 24 heures), chaque fois que cela est possible, à côté du rendez-vous sur le carnet électronique.

1.2.2. Supervision

- Les consultations par le Médecin-Assistant sont supervisées par un médecin cadre de l'Unité d'Hématologie, défini pour une période donnée.
- Le médecin cadre superviseur doit voir, au préalable, chaque dossier des patients qui seront vus en consultation et donner son appréciation, en notant clairement ses directives, chaque fois sur le dossier.
- Le médecin superviseur doit être ensuite disponible sur appel, si le Médecin-Assistant a un problème en cours de consultation.
- Le médecin superviseur doit voir personnellement chaque nouveau cas avec le Médecin-Assistant.
- Le médecin superviseur doit vérifier la bonne tenue du dossier médical, s'assurer de la disponibilité, dans le dossier, de tous les documents originaux importants pour la compréhension et le suivi du patient. Il veille particulièrement à la **tenue rigoureuse** des feuilles de suivi (flow sheet), qui doivent permettre d'avoir rapidement une vision synoptique du cas du patient, des traitements, des effets secondaires, etc..
- Le médecin superviseur s'assure que des lettres de synthèse du cas ou de suivi, à l'adresse du médecin traitant du patient, soient effectuées. Il corrige et cosigne les lettres des patients dont il a supervisé la consultation.

1.2.3. Facturation

- Le Médecin-Assistant doit, lors de chaque consultation, inscrire ses prestations sur la feuille de prestations 109b.
- Le Médecin-Assistant doit vérifier que le patient est bien enregistré en Hématologie et noter les informations requises : médecin opérateur, identifiant la personne qui fait la consultation; médecin à rembourser identifiant le Service d'Hématologie (3114); médecin responsable, identifiant le médecin cadre qui supervise; date. Les numéros d'identification des différentes rubriques sont notés sur la feuille annexe.
- Le Médecin-Assistant recueille le vendredi, chaque semaine, l'ensemble des feuilles de prestations (auxquelles sont annexées, pour les patients concernés, les feuilles de médicaments, de produits transfusés, de matériel de ponction, etc.) et les transmet au médecin cadre chargé de la vérification des prestations.
- Le Médecin-Assistant se charge de retourner les feuilles de prestations vérifiées, pour le Service de Facturation, dans le bac concerné à l'étage A.

1.3. Statistiques

- Chaque prestation pour des patients hospitalisés doit être consignée dans le carnet de consultations (cf. aussi 1.1).
- Les statistiques des consultations ambulatoires sont données par le Datawarehouse.

1.4. Classement des dossiers

- Les dossiers des patients suivis en ambulatoire sont classés dans le bureau du Médecin-Assistant (meuble à tiroirs pour dossiers suspendus).
- Les dossiers des patients qui n'ont plus été revus depuis deux ans (à partir de la date de la dernière consultation) sont classés dans l'armoire à dossiers, bureau du Médecin-Assistant.
- Les dossiers des patients décédés sont archivés dans le local des archives d'Hématologie pour 10 ans, ensuite ils sont détruits.

2. PLAN HEBDOMADAIRE DU MEDECIN-ASSISTANT

Cf. page 4

Plan hebdomadaire du Médecin-assistant

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
07h30-08h00			Colloque Médecine Interne		
08h00-08h15	Rapport de Médecine	Rapport de Médecine		Nouveaux donneurs Martigny, 1x/mois, selon plan	Rapport de Médecine
08h15-09h00	Préparation des consultations avec médecin cadre	Préparation des consultations avec médecin cadre	Prép. des consult. avec médecin cadre	Colloque présentation cas clinique	
09h00-12h00	Consultations ambulatoires , consiliums	Consultations ambulatoires , consiliums	Consultations ambulatoires , consiliums	Préparation des consultations avec médecin cadre Consultations ambulatoires , consiliums	Consultations ambulatoires , consiliums
12h00-13h00					
13h00-14h00		Colloque formation continue , médecin-assistant			
14h00-15h00	Consultations ambulatoires , consiliums	Autotransfusions	Saignées thérapeutiques	Autotransfusions	Journal Club/Colloque de moelle osseuse avec pathologie
15h00-16h00					
16h00-17h00	Rapport radiologie	Rapport radiologie	Rapport radiologie	Rapport radiologie	Rapport radiologie
17h00-18h00			Nouveaux donneurs de sang à Sierre 1x/mois, selon plan		
18h00-20h00	Collectes extérieures (selon plan)	Donneurs de sang à Sion Nouveaux donneurs et donneurs de moelle selon plan (17h00-18h30)			
20h00-21h00					